

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

SASU PV LES POULETTES (l' « Emetteur »)

Projet proposé sur la plateforme Lumo (www.lumo-france.com)
Plateforme agréée par l'Autorité des Marchés Financiers,
immatriculée sous le numéro 13000893

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Obligation Convertible – Soleil de Vermenton

Emission d'obligations convertibles devant permettre la levée d'une partie des fonds nécessaires à la construction d'une centrale photovoltaïque et au projet de bénéficier d'une bonification du prix de rachat de l'électricité produite par la centrale. L'émission est réalisée par l'Emetteur, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5 000,00 €, dont le siège social est situé 4 rue Euler 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 527 861 694, au moyen de la plateforme de financement participatif Lumo. Les caractéristiques de l'Emission sont définies dans ses [termes et conditions](#).

Appelez le 06 17 14 74 60 pour de plus amples informations.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Document produit le 07/04/2020.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

Type :	Obligations convertibles à un taux fixe annuel de 5 % sur une durée de 3ans et demi
Objectifs :	Participer à la levée d'une partie des fonds nécessaires à la construction d'une centrale photovoltaïque et permettre à la société qui porte ce projet, l'Emetteur, de bénéficier d'une bonification du prix de rachat de l'électricité produite par les centrales
Investisseurs de détail visés :	Tout investisseur de détail ayant complété avec succès le test d'adéquation de la plateforme LUMO permettant d'établir son profil d'investissement.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevé. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation financière de l'émetteur venait à se détériorer, il est très probable que sa capacité à vous payer en soit affectée.

L'investissement dans des sociétés non cotées comporte des risques spécifiques :

- risque de perte totale ou partielle du capital investi
- le retour sur investissement dépend de la réussite du projet financé
- risque de non-paiement ou de paiement différé des intérêts dus
- risque d'illiquidité : la revente des titres est très incertaine et est limitée par les dispositions du code monétaire et financier et du règlement général de l'AMF. Les sommes investies sont bloquées et sont remboursées selon l'échéancier décrit dans les termes et conditions et vous ne pourrez pas réclamer un remboursement anticipé

- risque d'absence de valorisation : Lumo ne fournit pas de valorisation du titre dans le cadre d'une cession à un tiers
- rang de priorité : Pour le financement du Projet, SASU PV LES POULETTES est en cours d'obtention d'un emprunt. Les montants dus au titre des obligations convertibles émis dans le cadre de la présente opération seront subordonnés au remboursement prioritaire des montants dus au titre de l'emprunt. L'Émetteur ne pourra donc verser une somme due au titre des obligations convertibles prévues dans le cadre de la présente opération qu'après avoir payé tous les montants dus à cette même date au titre du concours bancaire.
- risque de perte d'opportunité et de manque à gagner si une hausse des taux d'intérêts survient pendant la durée de votre investissement ou si l'émetteur décide d'un remboursement anticipé.
- risques liés à l'investissement en obligations : l'investissement en obligations fait porter un risque de perte totale du capital en cas de défaut pour une espérance de gain limitée au rendement éventuellement perçu.

Scénarios de performance

Les tableaux ci-dessous montrent les sommes que vous pourriez obtenir sur plusieurs années, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous souscriviez à hauteur 1 000 EUR.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter.

Le prix du sous-jacent du produit proposé est calculé moins d'une fois par mois et il n'existe pas d'indice de référence ou d'indicateur de substitution approprié. De ce fait, les scénarios qui suivent révèlent la meilleure estimation prudente et raisonnable des valeurs attendues à la fin de la période de détention recommandée.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant échéance. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

Scénarios pour un montant de souscription initiale de mille (1 000) euros

les résultats présentés correspondent aux gains annuels possibles. Ils sont exprimés en euros et en pourcentage et tiennent compte des frais

Scénario favorable : l'émetteur ne fait pas défaut

# Échéance	Date (*)	Capital	Intérêts	Frais	Montant perçu	% investissement initial
1	12/06/2021	0	50	0	50	5 %
2	12/06/2022	0	50	0	100	10 %
3	12/06/2023	0	50	0	150	15 %
4	12/12/2023	1000	25	0	1 175	17,5 %

Scénario défavorable : l'émetteur fait défaut après 3 ans et ne rembourse pas à l'échéance

# Échéance	Date (*)	Capital	Intérêts	Frais	Montant perçu	% investissement initial
1	12/06/2021	0	50	0	50	5 %
2	12/06/2022	0	50	0	100	10%
3	12/06/2023	0	50	0	150	15 %
4	12/12/2023	0	0	0	150	15 %

(*) les dates de versements sont données de façon indicative et seront déterminées en fonction de la date de clôture de la collecte.

NB : Les intérêts indiqués sont nets des coûts et bruts de la fiscalité applicable

QUE SE PASSE-T-IL SI L'EMETTEUR N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-46 du Code de commerce, les titulaires d'obligations convertibles seront groupés en une masse (la « Masse ») jouissant de la personnalité morale.

En cas de défaillance de l'Émetteur (tel que défini dans les [termes et conditions](#)), le Représentant de la Masse sera habilité à prendre toutes les mesures, actes, décisions ou dispositions, au nom et pour le compte de la « Masse », nécessaires à la mise en œuvre de leurs droits

En cas de défaillance de l'Émetteur (tel que défini dans les termes et conditions), la totalité des Obligations Convertibles que vous détenez à l'égard de l'Émetteur et au titre de l'émission décrite dans les présentes, pourront être converties en actions nouvelles de l'Émetteur.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?

Coûts au fil du temps Néant

Frais facturés à l'investisseur : Néant. Les coûts sont exclusivement supportés par l'émetteur.

Frais se rapportant aux prestations fournies à l'émetteur – Versé à Lumo par l'émetteur

Montant forfaitaire versé à l'émission des obligations : 3% HT de la collecte

Vous avez la possibilité d'obtenir la description détaillée des prestations fournies à l'émetteur des titres dont la souscription est envisagée et les frais s'y rapportant sur demande à l'adresse suivante : contact@lumo-france.com ou en utilisant le formulaire de contact sur le site internet de Lumo.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE?

Période de détention recommandée : 42 mois

Il ne vous est pas possible de retirer de l'argent de façon anticipée en raison de la liquidité faible voire inexistante du produit proposé. De plus, une obligation convertible est une obligation qui présente la particularité de pouvoir, dans certains cas, être remboursée en actions de la société émettrice plutôt qu'en numéraire. Il ne vous sera pas non plus possible de retirer de l'argent quand vous le souhaitez en cédant ces actions, en raison de leur liquidité faible voire inexistante

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

L'Investisseur peut formuler une réclamation à LUMO :

- en utilisant le formulaire de [contact](#) proposé sur le Site.
- par courrier à l'adresse suivante : LUMO – Service des Réclamations – Halle Héméra, 132 Rue Fondaudège 33 000 Bordeaux
- par email à l'adresse suivante : support@lumo-france.com
- par téléphone au numéro suivant : 06 17 14 74 60

Lumo s'oblige à apprécier dans les meilleurs délais la recevabilité de la demande et, le cas échéant, à ouvrir une instruction afin d'examiner le fondement de la requête et la pertinence des arguments avancés.

Il est également possible de contacter le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, pour toute réclamation introduite au cours des douze (12) derniers mois, par téléphone : (+33) 01 53 45 62 00 ou par courrier adressé à l'adresse suivante :

Autorité des marchés financiers
La Médiation
17 place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02

La solution proposée par le Médiateur ne s'impose pas aux parties, qui restent libres à tout moment de sortir du processus de médiation.